3.6 Personnes morales victimes d'infractions

En 2019, 15 % des plaintes enregistrées par les services de police et de gendarmerie ont été déposées par des victimes se déclarant **personnes morales**, relevant du droit public (État, collectivités territoriales, établissements publics, etc.) ou du droit privé (sociétés privées, associations, etc.).

Les personnes morales ne dénoncent pas les mêmes préjudices que les personnes physiques. En 2019, elles ont déposé plainte majoritairement pour vol sans violence (60 % des plaintes), puis pour destructions et dégradations (20 %) ou escroquerie (14 %) ► figure 1. Ces trois catégories d'infractions représentent 93 % des plaintes des personnes morales, contre 67 % de celles des personnes physiques.

Entre 2016 et 2019, les plaintes des personnes morales se sont accrues de 23 500 pour atteindre plus de 503 000 en 2019, soit une hausse de 5 %. Cette augmentation est supérieure à celle observée chez les personnes physiques (+ 4 %). La recrudescence des vols sans violence (+ 11 400) et des destructions, dégradations (+9 300) explique 88 % de la hausse globale de ces plaintes. La hausse des destructions, dégradations contre des biens publics a été plus soutenue que celle contre les biens privés (+ 15 % contre + 8 %), particulièrement dans le contexte marqué en 2018 et 2019 par les manifestations sociales dites « des gilets jaunes ». Si l'ensemble des plaintes pour vol sans violence a progressé de 4 %, les vols d'objets dans et sur un véhicule ont crû de 9 %, les cambriolages de locaux professionnels de 12 %, les vols sur des chantiers de 21 % et les vols sur des exploitations agricoles de 30 %. Malgré cet accroissement, les vols dans les exploitations agricoles représentent 0,3 % des plaintes de personnes morales en 2019. Inversement, sur la période 2016-2019, les plaintes pour escroquerie et autre atteinte économique ou financière ont diminué (-2%), conséquence du net recul des infractions aux moyens de paiement, principalement les chèques volés ou falsifiés (-24%).

L'évolution entre 2016 et 2019 du nombre de plaintes déposées par les personnes morales a été variable selon la taille de l'unité urbaine où les faits ont eu lieu. Dans les communes hors unité urbaine et les unités urbaines de moins de 20 000 habitants, ces plaintes ont augmenté 4 fois plus qu'au niveau national (22 % contre 5 %). Les plaintes ont très modérément augmenté dans les unités urbaines de 20 000 habitants ou plus (2 %) et ont reculé dans l'agglomération parisienne (- 4 %), notamment en raison de la chute des infractions liées aux movens de paiement (- 40 %). Pour autant, rapportées au nombre d'habitants, les plaintes de personnes morales sont moins nombreuses dans les communes hors unité urbaine (35 pour 10 000 habitants) et augmentent régulièrement avec la taille de l'unité urbaine pour atteindre 101 plaintes pour 10 000 habitants dans l'agglomération parisienne.

La nature des infractions dénoncées diffère également selon la taille de l'unité urbaine où les faits se sont déroulés ▶ figure 2. En 2019, lorsque les faits ont eu lieu dans des communes hors unité urbaine ou dans des unités urbaines de moins de 5 000 habitants, les personnes morales ont davantage porté plainte pour cambriolage (21 % des plaintes contre 14 % en moyenne nationale) et pour vol sur un chantier ou une exploitation agricole (5 % contre 2 %). Les victimes de faits commis dans des unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants dénoncent plus fréquemment des escroqueries ou des vols à l'étalage (28 % contre 23 % en moyenne). Enfin, dans l'agglomération parisienne, la proportion de plaintes déposées par les personnes morales pour vol lié aux véhicules motorisés est forte (21 % contre 18 % en moyenne). 6 vols de deux-roues motorisés appartenant à des personnes morales sur 10 y sont déclarés.

▶ Définitions

Personne morale, unité urbaine : voir Glossaire.

▶ 1. Plaintes déposées par les personnes morales selon l'atteinte subie en 2016 et 2019

	2016		2019		Évolution du nombre	
	Effectifs	%	Effectifs	%	de plaintes 2016-2019 (en %)	
Vols sans violence	289 352	60,3	300 769	59,7	3,9	
Vols et tentatives de vol de véhicule	14 104	2,9	13 756	2,7	- 2,5	
Vols et tentatives de vol de deux-roues motorisé	2 661	0,6	2 878	0,6	8,2	
Vols et tentatives de vol d'accessoire de véhicule ou dans le véhicule	66 199	13,8	71 797	14,3	8,5	
Cambriolages et tentatives de cambriolage de locaux industriels, commerciaux ou financiers	48 558	10,1	54 315	10,8	11,9	
Cambriolages et tentatives de cambriolage d'autres lieux	17 897	3,7	16 434	3,3	- 8,2	
Vols et tentatives de vol de chantier	8 212	1,7	9 923	2,0	20,8	
Vols et tentatives de vol d'exploitation agricole	1 256	0,3	1 629	0,3	29,7	
Vols et tentatives de vol à l'étalage	56 378	11,7	55 652	11,1	- 1,3	
Autres vols et tentatives de vol simple	74 087	15,4	74 385	14,8	0,4	
Vols et tentatives de vol avec violence	2 681	0,6	2 015	0,4	- 24,8	
Destructions et dégradations	89 093	18,6	98 405	19,5	10,5	
Biens privés	55 045	11,5	59 427	11,8	8,0	
Biens publics	34 048	7,1	38 978	7,7	14,5	
Escroqueries et autres atteintes économiques et financières	72 283	15,1	70 746	14,0	- 2,1	
Infractions en lien avec des moyens de paiement	15 848	3,3	12 004	2,4	- 24,3	
Autres escroqueries	50 551	10,5	52 212	10,4	3,3	
Autres atteintes économiques et financières	5 884	1,2	6 530	1,3	11,0	
Autres délits	26 651	5,6	31 626	6,3	18,7	
Ensemble	480 060	100,0	503 561	100,0	4,9	

Note : catégories construites à partir des 107 index utilisés dans l'« État 4001 » ▶ **sources**.

Lecture : en 2019, 14,0 % des plaintes déposées par les personnes morales concernent une escroquerie ou autre atteinte économique et financière.

Champ: France, personnes morales victimes, hors infractions routières.

Source: SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 et 2019.

➤ 2. Plaintes déposées par les personnes morales selon l'atteinte subie et la taille de l'unité urbaine, en 2019

en %

	Agglomération	Unités urbaines					
	parisienne	De 100 000 à 2 millions d'habitants (hors Paris)	De 20 000 à 100 000 habitants	De 5 000 à 20 000 habitants	De moins de 5 000 habitants et communes hors unité urbaine		
Cambriolages ou tentatives de cambriolage	9,2	13,9	14,0	17,2	20,9		
Vols ou tentatives de vol liés aux véhicules motorisés et deux-roues	20,8	19,5	11,0	13,4	17,7		
Vols et tentatives de vol à l'étalage	13,1	11,1	13,9	11,9	4,5		
Vols et tentatives de vol de chantier	1,6	1,8	1,5	2,3	3,4		
Vols et tentatives de vol sur une exploitation agricole	0,0	0,1	0,1	0,4	1,8		
Autres vols et tentatives de vols simples	15,7	13,1	14,2	16,1	17,4		
Destructions et dégradations	16,7	21,2	21,9	19,2	18,0		
Infractions liées aux moyens de paiement	3,3	1,6	2,3	2,6	1,9		
Autres escroqueries et atteintes économiques et financières	12,4	11,5	13,6	10,6	8,5		
Autres délits (y compris vol avec violence)	7,3	6,2	7,6	6,3	5,9		
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Part dans les plaintes enregistrées en 2019	21,9	39,6	15,7	9,0	13,8		

Notes: lieu où l'infraction a été commise. Catégories construites à partir des 107 index utilisés dans l'« État 4001 » ▶ sources. Lecture: en 2019, les plaintes de personnes morales pour des faits commis dans l'agglomération parisienne représentent 21,9 % des plaintes de personnes morales; parmi elles, 20,8 % concernent des vols ou tentatives de vol de véhicules motorisés ou de deux-roues.

Champ: France, personnes morales victimes, hors infractions routières.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019 ; Insee, recensement de la population 2017.